

# La mitzva de la semaine

Par le Rav Shaoul David Botschko

Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)

Traduit de l'hébreu par Elyakim P. Simsovic

## Parachat Behaalotekha

### On étudie les règles de la fête

Le *Choul'han 'Aroukh* statue (Ora'h 'Hayim 429, 1) :

« *On interroge au sujet des règles de Pessa'h depuis trente jours avant.* »

C'est dire qu'avant chaque fête il y a lieu d'apprendre les règles qui leur sont spécifiques. C'est un verset de la paracha qui l'enseigne, des personnes se trouvant dans l'impossibilité de préparer l'agneau pascal le quatorzième jour du mois de Nissan étant venues interroger Moïse sur la conduite à tenir (Nombres IX, 6) :

« *Or, il y avait des hommes devenus impurs au contact de morts, et qui ne pouvaient faire la Pâque ce jour-là. Ils se présentèrent devant Moïse et devant Aaron, ce jour-là* »

et demandèrent quoi faire. C'est alors que leur fut donnée la règle de la deuxième Pâque (Nombres IX, 10–11) :

« *Parle ainsi aux enfants d'Israël : toute personne devenue impure au contact d'un mort, ou sur une route lointaine pour vous ou vos descendants, il fera la Pâque pour Hachem au deuxième mois, le quatorzième jour, au crépuscule, qu'ils la feront ; ils la mangeront avec des azymes et des herbes amères.* »

Et le Talmud (Psa'him 6a) précise :

« *On interroge et on discute des règles de Pessa'h trente jours avant Pessa'h. Rabban Chime'on ben Gamliel dit : "deux semaines." Quelle est la logique du premier maître de la michna ? Moïse se trouve lors de la première Pâque et enseigne au sujet de la deuxième Pâque, puisqu'il est dit "les Enfants d'Israël firent la Pâque en son temps" et il est écrit "il y avait des hommes devenus impurs au contact de morts".* »

Cette *halakha* souligne l'importance de l'apprentissage de règles pratiques et pas seulement de principes théoriques. Il bien entendu qu'il faille apprendre de tout comme nous l'enseigne Zevouloun ben Dan (Qiddouchin 30a) :

*« Rabbi Yehouda enseigne que Chemouel enseigne : “comme Zevouloun ben Dan dont le grand-père lui a enseigné la Thora, la Michna et le Talmud, halakhot et aggadot”. »*

C'est-à-dire qu'il ne faut négliger aucune étude. La Bible et le Talmud comme ouvrages fondamentaux et les aggadot en tant que sources de la foi. Mais rabbi Yehouda ajoute aussi l'étude des halakhot dont il ne faut pas du tout réduire l'importance. Et de même qu'il faut se souvenir des règles des fêtes lors des fêtes, il fait aussi connaître les règles des prières et du chabbat et de la cacherout, des obligations du mari à l'égard de sa femme et des *mitzvoth* régissant les relations de l'homme à son prochain. Voici ce qu'écrit à ce propos l'auteur de *Michna Broura*, commentaire du *Choul'han 'Aroukh*, dans son introduction :

*« Or, bien que l'étude de la Thora – y compris s'agissant de sujets n'ayant pas cours de notre temps comme le service du Temple – constitue néanmoins la réalisation du commandement positif de l'étude, l'essentiel de l'étude doit impliquer le fait de pratiquer ce qui a été appris ; c'est pourquoi les Sages ont dit (Berakhot 8) “Hachem aime les portes de Sion d'entre toutes les demeures de Jacob”. Hachem aime les portes distinguées de la halakha plus que les synagogues et les écoles... Cf. Yoré Dé'a §246 et le commentaire du Sifté Cohen ad loc. qui cite au nom du Pritch que chacun doit apprendre des halakhot chaque jour de telle sorte que l'étude l'amène à la pratique. Grâce à l'étude, l'homme a la garantie d'accéder à la vie du monde qui vient. Qu'il soit seulement attentif à étudier chaque jour, comme il est dit dans le Talmud : on a enseigné à l'école d'Elie quiconque répète chaque jour l'étude des halakhot est assuré d'être “fils du monde qui vient”. Bar Qappara enseigne : si l'homme a étudié deux halakhot le matin et deux halakhot le soir, il a réalisé ainsi “et en sa Thora il médite jour et nuit”. »*

C'est pourquoi il convient que chacun se fixe des moments d'étude de règles pratiques.